



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viticulture

Question écrite n° 74749

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le nouveau dispositif d'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble charentais. Le versement d'une caution représentant 120 % de l'aide escomptée et s'ajoutant aux frais de dossiers et de gestion est contraire à l'objectif initial de ces mesures puisque les bénéficiaires ne peuvent percevoir sous forme d'avance que 80 % de l'aide et que dans ces conditions 40 % des fonds seront gelés. Il lui demande donc de bien vouloir étudier la modification de la procédure dans un souci de plus grande équité.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74749

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1737

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)